

mesures nécessaires pour empêcher que cette politique du gouvernement américain ne s'accroisse.

On aura peut-être la réponse à cette question quand on connaîtra l'attitude que le gouvernement américain a l'intention de prendre, à l'égard des options que la Commission d'énergie atomique des États-Unis détient sur la production canadienne d'uranium, après 1962 et 1963.

Monsieur l'Orateur, il est reconnu qu'il existe des difficultés sérieuses au sein de l'industrie affectée à la production de l'uranium au Canada, et plus particulièrement en ce qui a trait à la période subséquente aux années 1962 et 1963, alors que les contrats de vente conclus avec l'*Eldorado Mining and Refining Limited* expireront, et partant, en ce qui a trait aux contrats que cette dernière détient avec la Commission d'énergie atomique aux États-Unis.

L'industrie canadienne de l'uranium s'est "développée" d'une façon spectaculaire au cours des trois dernières années et elle se place maintenant en toute première place chez les producteurs de métaux et de minerai au Canada, du point de vue exportation en dollars.

Au cours de l'année 1958, les exportations d'uranium s'établissaient, en valeur, à pas moins de 5 p. 100 de toutes les "commodités" canadiennes exportées.

Les chiffres suivants démontrent jusqu'à quel point l'industrie a progressé. En 1957, les exportations d'uranium atteignaient un total de 131 millions de dollars, comparativement à 260 millions de dollars en 1958. Pour la présente année, compte tenu du nombre de mines et d'usines qui détiennent des contrats de production, nos exportations d'uranium atteindront probablement 350 millions de dollars.

On sait que les producteurs d'uranium détiennent des contrats avec l'*Eldorado Mining and Refining Limited* pour une valeur de 1 milliard 500 millions de dollars, et cette dernière, à son tour, détient des contrats pour une valeur semblable avec la Commission d'énergie atomique des États-Unis. Ainsi, il est évident que les États-Unis constituent notre acheteur principal d'uranium canadien.

L'opinion générale semble indiquer qu'au cours des dix prochaines années le marché de l'uranium, aux fins civiles, sera plutôt minime comparativement à la possibilité de production des mines.

Ainsi, pour une période de 6 à 8 ans, soit à compter de 1962 et 1963, après la date d'expiration des contrats avec l'*Eldorado Mining*, il y aura une lacune.

En plus des contrats existant entre l'*Eldorado Mining* et la Commission américaine d'énergie atomique, cette dernière détient des

options sur une large part du potentiel d'uranium des mines canadiennes pour la période subséquente à l'expiration des contrats, soit jusqu'au 31 décembre 1966. La Commission pourra aussi se prévaloir de ces options jusqu'au 31 mars 1961.

Nous savons tous que si cette industrie s'est "développée" sur une échelle comme celle qui existe actuellement, c'est dû à la demande et aux instances du gouvernement des États-Unis qui voulait suffire à ses besoins quant aux sources essentielles d'oxyde d'uranium. Les compagnies canadiennes d'uranium ont donc raison d'insister auprès du gouvernement canadien afin que le gouvernement des États-Unis exerce les options qu'il détient sur notre production jusqu'en décembre 1966, et ce dans le plus court délai possible.

Ceci est très important, monsieur l'Orateur, et à ce sujet, je me reporte à un mémoire qui a été présenté au gouvernement canadien il y a environ deux ou trois mois. Dans ce mémoire, adressé au gouvernement canadien, la *Canadian Metal and Mining Association* a exposé l'attitude des producteurs canadiens d'uranium de la façon suivante:

(Traduction)

Vu que le marché civil de l'uranium sera très limité jusqu'à 1966, l'exercice de ces options est essentiel à l'industrie canadienne de l'uranium. On demande respectueusement que le gouvernement canadien examine cet état de choses et signale au gouvernement américain l'importance qu'il attache à l'exercice de ces options avant le 31 mars 1961 et l'opportunité de notifier son intention de le faire le plus tôt possible.

(Texte)

Alors, monsieur l'Orateur, nous constatons...

L'hon. M. Martin: Quelle est la date du mémoire?

M. Dumas: Le mémoire est daté du mois de janvier 1959.

Ceci démontre, monsieur l'Orateur, l'importance pour le gouvernement de faire des représentations, et ce dans le plus court délai possible.

Je voudrais continuer sur ce sujet; j'ai encore quelques mots à dire relativement à notre industrie canadienne de l'uranium. J'aurais voulu en dire plus long, mais je constate que mon temps de parole s'écoule rapidement.

Le gouvernement a-t-il donné suite à cette recommandation de la *Canadian Metal and Mining Association*?

Le gouvernement canadien fait-il quelque chose pour amener le gouvernement américain à modifier sa politique de protectionnisme qui semble toujours s'amplifier? Ou bien, est-ce que la politique commerciale du Canada va s'orienter elle-même vers le protectionnisme?